



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
25.11.2014

L'an deux mille quatorze et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/103

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme Vanille PESA, procuration à Mme TAFELSKI
Mme Elodie ANGLES, procuration à Mr MARTY
Mr Roland RASKOPF, procuration à Mme THUEL
Mme Malika HOLLINGER-CHAILLET, procuration à Mr KOWALCZYK

Secrétaire : Mme RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Tafelski

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

La commune de Saint-Juéry fait partie du groupe des communes qui sera recensée en 2015. Le recensement de la population s'effectuera du 15 janvier au 14 février 2015.

15 agents recenseurs seront recrutés. Il est proposé de les rémunérer par référence aux barèmes suivants :

- 1,35 € par bulletin individuel collecté dans la commune
- 0,65 € par feuille de logement
- 6,00 € par bordereau de district
- 50,00 € par séance de formation.

Adopté à l'unanimité

Tournée de reconnaissance : rémunération de 18 heures de travail sur la base du SMIC horaire.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte le mode de rémunération des agents recenseurs comme exposé ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2015.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 18 février 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général